

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1114

6 mai 2008

SOMMAIRE

AAGE V. Jensen Luxembourg	53472	LC Participations S.A.	53472
Alphonse Feidt Participations S.A.	53467	LEA	53462
Angels S.à r.l.	53467	Legg Mason Investments (Luxembourg)	
AXA Funds Management S.A.	53450	S.A.	53449
Balo S.A.	53469	Levac S.à r.l.	53426
Bunge Europe S.A.	53461	Maristeph S.A.	53435
Cidron Services S. à r.l.	53472	Maristeph S.A.	53435
Dexia Equities L	53449	Maristeph S.A.	53470
Draka Luxembourg S.à r.l.	53461	Maya S.A.	53456
ECP International S.A.	53471	Metros Holding S.A.	53447
Experian U.S. Finance S.à r.l.	53449	Monte Sicav	53448
Filia S.à r.l.	53456	N. Miny-Biver S.à r.l.	53456
GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.	53470	Northern Retail	53426
GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l.	53470	Odd Investment Real Estate S.A.	53470
GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l.	53470	Odd Investments S.A.	53470
Global Estate Invest S.A.	53457	PAO Management Company S.A.	53448
H.R.G. Finances S.A.	53450	PAO Management Company S.A.	53448
iDevlop S.à r.l.	53436	Ploutos S.A.	53449
Imventa S.A.	53436	Plurimedia S.A.	53436
Institut de Formation Sectoriel du Bâti-		Pole Concept	53467
ment S.A.	53450	Pole Invest S.A.	53469
IT-Secure	53435	Private Equity Selection International (PE-	
IT-Websolution	53436	SI) 1 S.A.	53451
Kronospan Holdings, s.à r.l.	53448	Telecom Italia Finance	53426
La Fumée S.à r.l.	53456	Upline Group	53450

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme
Adriane TRAPLETTI
Managing Director

Référence de publication: 2008050789/1813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04580. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Levac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7727 Colmar-Berg, 1, rue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 124.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050790/8861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05224C. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Northern Retail, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 137.731.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-six day of March,
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Custom House Capital Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794.

Here represented by Arlette Siebenaler, employee, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - name - purpose - duration - registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Northern Retail.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred ten) shares without mention of value, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 10,000,000 (ten millions euros) which shall be represented by 100,000 (one hundred thousand) shares.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal, to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

The Company shall be able to redeem its own shares under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members constituted by two different types of directors, namely type A directors and type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any type A director or the joint signature of a type A director and a type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand - Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10% (ten percent) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in the Grand-Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - balance sheet - profits - audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2008.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s)) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2012. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of

plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - payment

All the 310 (three hundred ten) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Custom House Capital Limited, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2.000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and

Mr. Harry Cassidy, born on 05 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in Dublin, Ireland;

are each appointed as type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

2) Ms. Claudine Schinker, born on 31 March 1964 in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

3) Mr. Paul Lavery, born on 04 December 1976 in Monaghan Town, Co Monaghan, Ireland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

4) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Custom House Capital Limited, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 269794.

Ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Northern Retail.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions sans mention de valeur, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) et sera composé de 100.000 (cent mille) actions.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables aux conditions prévues par la Loi et particulièrement par l'article 49-8 de la Loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions selon les modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chaque action rachetée, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables conformément aux droits conférés aux actions rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution prise par au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus et par lesquels le vote n'est pas nul.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents

séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - comptes sociaux - profits - audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2008.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2012. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - paiement

La totalité des 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par Custom House Capital Limited, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.000.-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande; sont chacun nommés administrateur de type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;
- 2) Mme Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommée administrateur de type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

3) M. Paul Lavery, né le 4 décembre 1976 à Monaghan Town, Co Monaghan, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

4) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008, Relation: LAC/2008/13383. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050698/242/489.

(080055874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008050805/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04666. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

IT-Secure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 113.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-SECURE SARL

Signature

Référence de publication: 2008050816/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008050804/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04665. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

IT-Websolution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-WEBSOLUTION SARL

Signature

Référence de publication: 2008050817/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01357. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

iDevlop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/08.

Pour la société

Catherine STEPAN

Référence de publication: 2008050808/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03986. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Imventa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 17, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 125.244.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, B.P. 351, L-2013, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008050838/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02041. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Plurimedia S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 83.227.

—
In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of March, before Mr. Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Plurimedia S.A., a Luxembourg limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 83.227 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on July 24, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N 77 of January 15, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henry Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, dated October 26, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2390 of December 22, 2006.

The Meeting is chaired by Gilles RALET, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The chairman appoints Sophie ARVIEUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Nicolas van HEULE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain also attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undesigning notary to record that:

I. It appears from the attendance list, that all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Conversion of the existing 310 (three hundred and ten) shares of the Company having a par value of EUR 100 (hundred euro) each into (i) 3,100 (three thousand one hundred) class A shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class A Shares"), (ii) 3,100 (three thousand one hundred) class B shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class B Shares"), (iii) 3,100 (three thousand one hundred) class C shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class C shares"), (iv) 3,100 (three thousand one hundred) class D shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class D shares"), (v) 3,100 (three thousand one hundred) class E shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class E Shares"), (vi) 3,100 (three thousand one hundred) class F shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class F Shares"), (vii) 3,100 (three thousand one hundred) class G shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class G Shares"), (viii) 3,100 (three thousand one hundred) class H shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class H Shares"), (ix) 3,100 (three thousand one hundred) class I shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class I Shares") and (x) 3,100 (three thousand one hundred) class J shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Class J Shares");

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 169,000 (one hundred sixty nine thousand euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro), by way of the issue of (i) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class A Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (ii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class B Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (iii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class C Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (iv) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class D Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (v) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class E Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (vi) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class F Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (vii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class G Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (viii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class H Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (ix) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class I Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and (x) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class J Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (collectively the Shares and individually a Share);

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above by way of a contribution in cash;

5. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the above changes;

6. Amendment to article 15 of the Articles in order to reflect the above changes;

7. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg;

8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new classifications of the existing shares and issue of the new shares in the share

register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

9. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing 310 (three hundred ten) shares of the Company having a par value of EUR 100 (hundred euro) each into (i) 3,100 (three thousand one hundred) Class A Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (ii) 3,100 (three thousand one hundred) Class B Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (iii) 3,100 (three thousand one hundred) Class C Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (iv) 3,100 (three thousand one hundred) Class D Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (v) 3,100 (three thousand one hundred) Class E Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (vi) 3,100 (three thousand one hundred) Class F Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (vii) 3,100 (three thousand one hundred) Class G Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (viii) 3,100 (three thousand one hundred) Class H Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each, (ix) 3,100 (three thousand one hundred) Class I Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each and (x) 3,100 (three thousand one hundred) Class J Shares having a nominal value EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 169,000 (one hundred sixty-nine thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro), by way of the issue of (i) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class A Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (ii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class B Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (iii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class C Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (iv) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class D Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (v) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class E Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (vi) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class F Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (vii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class G Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (viii) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class H Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (ix) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class I Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and (x) 16,900 (sixteen thousand nine hundred) Class J Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - payment

Thereupon, (i) US Plurimedia Holdings LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 3411 Silverside Road, Rodney Building, Suite 104, Wilmington, DE 19810, United States of America, registered with the Divisions of Corporations, Office of the Secretary of State of Delaware under number 3405856 Corporation and (ii) Henford Invest Corp., a limited company existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at ADR Building, 13th Floor, Samuel Lewis Avenue, Panama City, Republic of Panama, registered with Registre Publico de Panama under the number 502500, declare to subscribe for the 169,000 (one hundred sixty nine thousand) newly issued Shares of the Company,

having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 169,000 (one hundred sixty-nine thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 169,000 (one hundred sixty-nine thousand euro) which is evidenced to the notary by a blocking certificate. The subscription of such Shares shall be made as follows:

Shares	US Plurimedia Holdings LLC	Henford Invest Corp.
Class A Shares	16,845	55
Class B Shares	16,845	55
Class C Shares	16,845	55
Class D Shares	16,845	55
Class E Shares	16,845	55
Class F Shares	16,845	55
Class G Shares	16,845	55

Class H Shares	16,845	55
Class I Shares	16,845	55
Class J Shares	16,845	55
TOTAL	16,8450	550

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 169,000 (one hundred sixty-nine thousand euro) shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporation's share capital is fixed at EUR 200,000 (two hundred thousand euro) represented by (i) 20,000 (twenty thousand) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) 20,000 (twenty thousand) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) 20,000 (twenty thousand) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) 20,000 (twenty thousand) class D shares (the "Class D Shares"), (v) 20,000 (twenty thousand) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) 20,000 (twenty thousand) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) 20,000 (twenty thousand) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) 20,000 (twenty thousand) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) 20,000 (twenty thousand) class I shares (the "Class I Shares") and (x) 20,000 (twenty thousand) class J shares (the "Class J Shares"), all having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (collectively the "Shares", and individually a "Share"), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present articles of association. Each of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares is referred hereinafter to as a "Class of Shares".

The authorized capital of the corporation is fixed at EUR 20,000,000 (twenty million euro) to be divided into twenty million (20,000,000) Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increases may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issuance and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present articles will be adapted to this modification.

The shares of the corporation shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid for each of such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares shall be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by two members of the board of directors.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Without prejudice to articles 5.3 to 5.8 and article 15, each Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the corporation in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the corporation, the corporation's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the corporation.

Art. 5.2. Any distribution made on shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the law in proportion to their shareholding in the corporation (the "Available Amount").

Art. 5.3. The share capital of the corporation may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of redemptions and cancellations of Classes of Shares such cancellations and redemptions of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares) under the following conditions:

- (i) No Class I Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding;
- (ii) No Class H shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding;
- (iii) No Class G Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;
- (iv) No Class F Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;
- (v) No Class E Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;
- (vi) No Class D Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;
- (vii) No Class C Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;
- (viii) No Class B Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; and
- (ix) No Class A Shares may be redeemed if the corporation has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding.

Art. 5.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class(es) to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders (the "Total Cancellation Amount")) and the holders of Shares of the redeemed and cancelled Class of Shares shall receive from the corporation an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share (as defined below) of the relevant Class held by them and cancelled.

Art. 5.5. The cancellation value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

Art. 5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the interim accounts of the corporation as of the redemption date. The Total Cancellation Amount for each Classe of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class(es) of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 5.7. Upon the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the corporation.

Art. 5.8 Any available share premium shall be distributable."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 15 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth thereafter.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of directors;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the board of directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the board of directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

Any dividend distributions made by the corporation shall be allocated as follows:

The holders of each Class of Shares (but excluding the holders of the last Class of Shares) shall be entitled to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.1% of their nominal value in the case of the Class A Shares, 0.2% of their nominal value in the case of the Class B Shares (if any), 0.3% of their nominal value in the case of the Class C Shares (if any), 0.4% of their nominal value in the case of the Class D Shares (if any), 0.5% of their nominal value in the case of the Class E Shares (if any), 0.6% of their nominal value in the case of the Class F Shares (if any), 0.7% of their nominal value in the case of the Class G Shares (if any), 0.8% of their nominal value in the case of the Class H Shares (if any), 0.9% of their nominal value in the case of the Class I Shares (if any).

All remaining income available for distribution in the corporation, if any, shall be attributable, pro rata, to the holders of the Class J Shares.

(i) In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class I Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class H Shares, the Class G Shares, the Class F Shares, the Class E Shares, the Class D Shares, the Class C Shares, the Class B Shares and the Class A Shares.

(ii) In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class H Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class G Shares, the Class F Shares, the Class E Shares, the Class D Shares, the Class C Shares, the Class B Shares and the Class A Shares.

(iii) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class G Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class F Shares, the Class E Shares, the Class D Shares, the Class C Shares, the Class B Shares and the Class A Shares.

(iv) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class F Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class E Shares, the Class D Shares, the Class C Shares, the Class B Shares and the Class A Shares.

(v) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F shares outstanding in the corporation, the holders of the Class E Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class D Shares, the Class C Shares, the Class B Shares and the Class A Shares.

(vi) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F and Class E Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class D Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class C Shares, the Class B Shares and the Class A Shares.

(vii) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class C Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class B Shares and the Class A Shares.

(viii) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata allocation, in priority, to the holders of the Class A Shares.

(ix) In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the corporation, the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive all remaining income available for distribution, if any."

Seventh resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg effective on the date hereof.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new classifications of the existing shares and issue of the new shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand nine hundred (3,900.-) euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars, par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Plurimedia S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.227 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 24 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 77 du 15 janvier 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 octobre 2006 suivant un acte de Maître Henry Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2390 du 22 décembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Gilles RALET, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Sophie ARVIEUX, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Nicolas van HEULE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après en tant que Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera également annexée au présent acte pour être déposés au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant donc été constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il apparaît selon la liste de présence que l'entière du capital social émis et souscrit de la Société, fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, est représenté à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des 310 (trois cent dix) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune en (i) 3.100 (trois mille cent) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe A), (ii) 3.100 (trois mille cent) actions de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe B), (iii) 3.100 (trois mille cent) actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe C), (iv) 3.100 (trois mille cent) actions de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe D), (v) 3.100 (trois mille cent) actions de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe E), (vi) 3.100 (trois mille cent) actions de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe F), (vii) 3.100 (trois mille cent) actions de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe G), (viii) 3.100 (trois mille cent) actions de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe H), (ix) 3.100 (trois mille cent) actions de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe I) et (x) 3.100 (trois mille cent) actions de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions de Classe J);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 169.000 (cent soixante-neuf mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) par l'émission de (i) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (ii) 16.900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (iii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (iv) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (v) 16,900

(seize mille neuf cents) Actions de Classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (vi) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (vii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (viii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (ix) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et (x) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions, individuellement une Action);

4. Souscription à, et paiement de, l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3 ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire;

5. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

6. Modification de l'article 15 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

7. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 24 rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg;

8. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classifications des actions existantes et de l'émission de nouvelles actions dans le registre des actions de de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

9. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 310 (trois cent dix) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune en (i) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (ii) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (iii) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (iv) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (v) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (vi) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (vii) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (viii) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (ix) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et (x) 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 169.000 (cent soixante-neuf mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euro) à un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) par l'émission de (i) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (ii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (iii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (iv) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (v) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (vi) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (vii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (viii) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, (ix) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et (x) 16,900 (seize mille neuf cents) Actions de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - libération

A cet effet, (i) US Plurimedia Holdings LLC, une société limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3411 Silverside Road, Rodney Building, Suite 104, Wilmington, DE 19810, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès des Divisions of Corporations, Office of the Secretary of State of Delaware, sous le numéro 3405856 Corporation, et (ii) Henford Invest Corp., une société limitée de droit de la République du Panama, ayant son siège social au ADR Building, 13th Floor, Samuel Lewis Avenue, Panama City, République du Panama, immatriculée au Registre Publico de Panama sous le numéro 502500, déclarent souscrire aux 169,000 (cent soixante-neuf mille) Actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'augmentation du capital social

de la Société d'un montant de EUR 169,000 (cent soixante-neuf mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 169,000 (cent soixante-neuf mille euros) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant par un certificat de blocage. La souscription de ces Actions se fait de la manière suivante:

Actions	US Plurimedia Holdings LLC	Henford Invest Corp.
Actions de Classe A	16.845	55
Actions de Classe B	16.845	55
Actions de Classe C	16.845	55
Actions de Classe D	16.845	55
Actions de Classe E	16.845	55
Actions de Classe F	16.845	55
Actions de Classe G	16.845	55
Actions de Classe H	16.845	55
Actions de Classe I	16.845	55
Actions de Classe J	16.845	55
TOTAL	16.8450	550

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de EUR 169.000 (cent soixante-neuf mille euros) sera entièrement affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera formulé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la société est fixé à deux cents mille euros (200.000,- EUR) représenté par (i) 20.000 (vingt mille) actions de classes A (les Actions de Classe A), (ii) 20.000 (vingt mille) actions de classes B (les Actions de Classe B), (iii) 20.000 (vingt mille) actions de classes C (les Actions de Classe C), (iv) 20.000 (vingt mille) actions de classes D (les Actions de Classe D), (v) 20.000 (vingt mille) actions de classes E (les Actions de Classe E), (vi) 20.000 (vingt mille) actions de classes F (les Actions de Classe F), (vii) 20.000 (vingt mille) actions de classes G (les Actions de Classe G), (viii) 20.000 (vingt mille) actions de classes H (les Actions de Classe H), (ix) 20.000 (vingt mille) actions de classes I (les Actions de Classe I), (x) 20.000 (vingt mille) actions de classes J (les Actions de Classe J), ayant chacune une valeur nominale de un euro (les Actions, chacune étant une Action), chacune étant entièrement souscrite et intégralement libérée et comportant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts. Chacune des Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D, Actions de Classe E, Actions de Classe F, Actions de Classe G, Actions de Classe H, Actions de Classe I et des

Actions de Classe J sera dénommé ci-après comme une "Classe d'Actions".

Le capital autorisé de la société est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles sous forme d'obligations nominatives ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en n'importe quelle monnaie. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions liées à une telle émission d'obligations.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le présent article sera adapté, après chaque augmentation de capital réalisée par le conseil d'administration dans les formes requises par la loi.

Les actions de la Société doivent être sous forme nominative et resteront sous forme nominative.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par deux membres du conseil d'administration.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Sous réserve des articles 5.3 à 5.8 et de l'article 15, chaque Action donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la société.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 5.2. Toute distribution réalisée au titre des parts sociales en cash ou en nature de toute forme quelconque (sans limitation), comme dividendes, boni de liquidation ou les bénéfices de rachat ou autre, sera payée et attribuée aux actionnaires via les sommes disponibles en vue d'une distribution en vertu de la loi en proportion de leur actionariat dans la société (la "Quantité Disponible").

Art. 5.3. Le capital social de la société peut être réduit par annulation d'Actions, en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions entières au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces Classe(s) d'Actions. A l'occasion de rachats et d'annulations de Classes d'Actions, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Actions de Classe J) sous réserve des conditions suivantes:

(i) Aucune Action de Classe I ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe J sont encore existantes;

(ii) Aucune Action de Classe H ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe I sont encore existantes;

(iii) Aucune Action de Classe G ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe H sont encore existantes;

(iv) Aucune Action de Classe F ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe G sont encore existantes;

(v) Aucune Action de Classe E ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe F sont encore existantes;

(vi) Aucune Action de Classe D ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe E sont encore existantes;

(vii) Aucune Action de Classe C ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe D sont encore existantes;

(viii) Aucune Action de Classe B ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe C sont encore existantes; et

(ix) Aucune Action de Classe A ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe B sont encore existantes.

Art. 5.4. En cas d'une réduction de capital social effectuée par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (selon l'ordre établi par l'article 5.3), les propriétaires d'Actions de cette Classe d'Action ont droit, au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent, à la Quantité Disponible (celle-ci étant cependant limitée à la valeur d'annulation totale déterminée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires (la Valeur d'Annulation Totale)) et les propriétaires des Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la société une quantité égale à la Valeur d'Annulation par Action (comme défini ci-dessous) de la Classe d'Actions détenue par eux et annulée.

Art. 5.5. La valeur d'annulation par Action se calcule en divisant la Valeur d'Annulation Totale par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions qui sera rachetée et annulée (la Valeur d'Annulation par Action).

Art. 5.6. La Valeur d'Annulation Totale est un montant qui est déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base de comptes intérimaires de la Société établis au jour du rachat. La Valeur d'Annulation Totale pour chaque Classe d'Action est la Quantité Disponible de la Classe d'Action en question au moment de l'annulation de cette Classe d'Action à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement statuant comme en matière de modification des statuts étant entendu cependant que la Valeur d'Annulation Totale ne pourra jamais être supérieure à une telle Quantité Disponible.

Art. 5.7. En cas de rachat et d'annulation d'une classe d'Actions, la Valeur d'Annulation par Action sera immédiatement due et exigible envers la Société.

Art. 5.8. Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, représente le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est obligatoirement prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale était tombée en dessous des dix pourcents requis du capital social de la société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires une décision de l'assemblée générale en accord avec les dispositions ci-dessous.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) un état comptable intermédiaire est établi par le conseil d'administration;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil d'administration dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) dans leur rapport au conseil d'administration, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprise doivent vérifier si les conditions ci-dessus sont satisfaites.

Toutes distributions réalisées en vertu des dispositions ci-dessus ne peuvent être faites que dans la manière prévue par les dispositions ci-dessous.

Chaque distribution de dividende réalisée par la Société sera répartie comme suit:

Les propriétaires de chaque Classe d'Actions (à l'exclusion de la dernière Classe d'Actions) sont habilités à recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,1 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe A, 0,2 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe B (le cas échéant), 0,3 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe C (le cas échéant), 0,4 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe D (le cas échéant), 0,5 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe E (le cas échéant), 0,6 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe F (le cas échéant), 0,7 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe G (le cas échéant), 0,8 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe H (le cas échéant), 0,9 % de leur valeur nominale dans le cas des Actions de Classe I (le cas échéant).

L'entière des revenus disponibles, le cas échéant, pour la distribution dans la société sera distribué, au pro rata, aux propriétaires des Actions de Classe J.

(i) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J existantes, les propriétaires des Actions de Classe I seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe H, d'Actions de Classe G, d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(ii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I existantes, les propriétaires des Actions de Classe H seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe G, d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(iii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J, ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H existantes, les propriétaires des Actions de Classe G seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(iv) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Action de Classe G existantes, les propriétaires des Actions de Classe F seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(v) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Action de Classe G, d'Actions de Classes F existantes, les propriétaires des Actions de Classe E seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(vi) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Action de Classe G, d'Actions de Classes F, d'Actions de Classes E existantes, les propriétaires des Actions de Classe D seront habilités à recevoir l'entière des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(vii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Action de Classe G, d'Actions de Classes F, d'Actions de Classes E, d'Actions de Classe D existantes, les propriétaires des Actions de Classe C seront habilités à recevoir l'entièreté des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe A.

(viii) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Action de Classe G, d'Actions de Classes F, d'Actions de Classes E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C existantes, les propriétaires des Actions de Classe B seront habilités à recevoir l'entièreté des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant, après la distribution au pro rata, en priorité par rapport aux propriétaires d'Actions de Classe A.

(ix) Lorsqu'il n'y a plus d'Actions de Classe J ni d'Actions de Classe I, ni d'Actions de Classe H, ni d'Action de Classe G, d'Actions de Classes F, d'Actions de Classes E, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe B existantes, les propriétaires des Actions de Classe A seront habilités à recevoir l'entièreté des revenus disponibles pour la distribution, le cas échéant.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg avec effet en date du présent acte.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classifications des actions existantes et de l'émission de nouvelles actions dans le registre des actions de de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à trois mille neuf cents (3.900,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: G. Ralet, S. Arvieux, N. van Heule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008. LAC/2008/13017. — Reçu huit cent quarante-cinq euros Eur 0,50% = 845.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050733/5770/617.

(080055469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Metros Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion et le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008050866/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04514. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

PAO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour PAO Management Company S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008050858/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01149. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

PAO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour PAO Management Company S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008050857/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01150. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.346.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour MONTE SICAV, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008050859/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02812. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Soleuvre, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008050924/236/11.

(080055844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Experian U.S. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.114.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008050941/5770/13.

(080055499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Ploutos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 30.310.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008050853/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04484. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour DEXIA EQUITIES L, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008050855/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03284. - Reçu 380,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008050925/236/11.

(080055853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 89.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008050928/239/12.

(080055803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

H.R.G. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.433.

Rectificatif des comptes au 31.12.2006 de la société H.R.G. Finances S.A. déposés le 28/09/2007 sous la référence L07 0131376 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008050850/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05927. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Funds Services - Domiciliary unit

Candice Mayembo

Référence de publication: 2008050851/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01215. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Upline Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 81.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008050927/239/12.

(080055624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

L'Assemblée est ouverte à heures et est présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle Vaudémont, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Alvarez Fernandes, employée privée à demeurant professionnellement Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «CIP».

Le capital de Private Equity Selection International n° 1 s'établit à cette date à 1.278.640,00 EUR soit 127 864 Actions d'un montant nominal unitaire de 10,00 €.

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 1 051 Actions de catégorie <CIP> au prix de 12,59 € la pièce soit un total de 13.232,09 €.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie <CIP> rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Coller International Partners IV

		Private Equity Selection n° 1		Private Equity Selection individuals n° 1
Actions de catégorie CIP	747	9 404,73 €	304	3 827,36 €
		nombre	montant racheté	nombre
			montant racheté	

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2008 a constaté le rachat et l'annulation des titres dès l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008 et tenue devant notaire.

Le Conseil a constaté la différence positive entre la valeur de rachat des actions de catégorie <CIP> et leur prix d'émission d'un montant de 2 722,09 €; la charge fiscale s'élève donc à hauteur de 15% de ce montant soit 408,31 € retenus à la source et libérés dans les huit jours de l'assemblée.

2.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «S3».

Le capital de Private Equity Selection International n° 1 s'établit à cette date à 1.278.640,00 EUR soit 127 864 Actions d'un montant nominal unitaire de 10,00 €.

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 2933 Actions de catégorie <S3> au prix de 19,96 € la pièce soit un total de 58.542,68 €.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie <S3> rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Segulah III

	Private Equity Selection n ° 2 compartiment 1		Private Equity Selection n ° 2 compartiment 2		Private Equity Selection n ° 2	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
Actions de catégorie S3	1 672	33 373,12 €	1 144	22 834,24 €	117	2 335,32 €

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2008 a constaté le rachat et l'annulation des titres dès l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008 et tenue devant notaire.

Le Conseil a constaté la différence positive entre la valeur de rachat des actions de catégorie <S3> et leur prix d'émission d'un montant de 29.212,68 €; la charge fiscale s'élève donc à hauteur de 15% de ce montant soit 4 381,90 € retenus à la source et libérés dans les huit jours de l'assemblée.

3.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «VEST».

Le capital de Private Equity Selection International n ° 1 s'établit à cette date à 1.278.640,00 EUR soit 127 864 Actions d'un montant nominal unitaire de 10,00 €.

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 3 289 Actions de catégorie <VEST> au prix de 10,28 € la pièce soit un total de 33.810,92 €.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie <VEST> rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Vestar Capital Partners V L.P.

	Private Equity Selection n ° 2 compartiment 1		Private Equity Selection n ° 2 compartiment 2		Private Equity Selection Individuals n ° 2		Predica 2005	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
OTC sans intérêt de catégorie VEST	469	4 821,32 €	321	3 299,88 €	33	339,24 €	2 466	25 350,48 €

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2008 a constaté le rachat et l'annulation des titres dès l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008 et tenue devant notaire.

Le Conseil a constaté la différence positive entre la valeur de rachat des actions de catégorie <VEST> et leur prix d'émission d'un montant de 920,92 €; la charge fiscale s'élève donc à hauteur de 15% de ce montant soit 138,13 € retenus à la source et libérés dans les huit jours de l'assemblée.

4.- Nouvel actionnaire PREDICA 2008

Il est proposé d'autoriser l'entrée du FCPR PREDICA 2008 au capital de Private Equity Selection International (PESI) I S.A.

5.- Nouvel actionnaire Private Equity Selection 3 compartiment 1

Il est proposé d'autoriser l'entrée du Private Equity Selection 3 compartiment 1 au capital de Private Equity Selection International (PESI) I S.A.

6.- Nouvel actionnaire Private Equity Selection 3 compartiment 2

Il est proposé d'autoriser l'entrée du Private Equity Selection 3 compartiment 2 au capital de Private Equity Selection International (PESI) I S.A.

7.- Emission d'obligations traçantes convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par Private Equity Selection International (PESI) I S.A.

Nouvelle souscription dans le fonds Nordic Capital VII Alpha LP

Le Conseil du 12 mars 2008 a souhaité mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire une résolution d'autorisation d'émission d'Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société.

La société souscrit un engagement de souscription de 20 000 000,00 EUR (vingt millions d'euros) dans le fonds Nordic Capital VII Alpha LP.

Cet investissement donnera lieu à l'émission d'actions de catégorie <N7C> souscrites par Predica 2008, Private Equity Selection 3 compartiment 1 et Private Equity Selection 3 compartiment 2.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Predica 2008, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 2 000 000,00 EUR soit 200 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C,
- un montant nominal maximum de 17 000 000,00 EUR soit 1 700 000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 1, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 250 000,00 EUR soit 25 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C,
- un montant nominal maximum de 2 125 000,00 EUR soit 212 500 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 2, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 250 000,00 EUR soit 25 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C,
- un montant nominal maximum de 2 125 000,00 EUR soit 212 500 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C.

8.- Emission d'obligations traçantes convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par Private Equity Selection International (PESI) I S.A.

Nouvelle souscription dans le fonds Segulah IV LP

Le Conseil du 12 mars 2008 a souhaité mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire une résolution d'autorisation d'émission d'Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société.

La société souscrit un engagement de souscription de 47 500 000,00 SEK (quarante sept millions cinq cent mille couronnes danoises) dans le fonds Segulah IV LP.

Cet investissement donnera lieu à l'émission d'actions de catégorie <4S> souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 1 et Private Equity Selection 3 compartiment 2.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 1, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 300 000,00 EUR soit 30 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S, un montant nominal maximum de 2 550 000,00 EUR soit 255 000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S. Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 2, et dans les limites suivantes:
- un montant nominal maximum de 300 000,00 EUR soit 30 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S, un montant nominal maximum de 2 550 000,00 EUR soit 255 000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S.

9.- Suite aux réductions de capital susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Le capital social est fixé à 1 205 910,- EUR (un million deux cent cinq mille neuf cent dix Euros), représenté par 120 591 (cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions réparties comme suit:

- 1 550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3 943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
 - 837 (huit cent trente-sept) actions de catégorie «PAI»;
 - 7 266 (sept mille deux cent soixante-six) actions de catégorie «CIP»;
 - 7 011 (sept mille onze) actions de catégorie «ACC»;
 - 5 784 (cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions de catégorie «S3»;
 - 49 179 (quarante-neuf mille cent soixante-dix-neuf) actions de catégorie «VEST»;
 - 17 632 (dix-sept mille six cent trente deux) actions de catégorie «PER»;
 - 27 389 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie «IC6»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 13.232,09 EUR (treize mille deux cent trente-deux virgule zéro neuf euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.278.640,- EUR (un million deux cent soixante-dix-huit mille six cent quarante euros) à un montant de 1.268.130 EUR (un million deux cent soixante-huit mille

cent trente euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 1.051 (mille cinquante et une) actions de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «CIP» au prix de 12,59 EUR (douze virgule cinquante-neuf euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- Private Equity Selection n ° 1: 747 actions de catégorie «CIP».
- Private Equity Selection Individuals n ° 1: 304 actions de catégorie «CIP».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 58.542,68 EUR (cinquante-huit mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-huit euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.268.130 EUR (un million deux cent soixante-huit mille cent trente euros), à un montant de 1.238.800,- EUR (un million deux cent trente huit mille huit cents euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 2.933 (deux mille neuf cent trente-trois) actions de catégorie «S3», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «S3» au prix de 19,96 EUR (dix-neuf virgule quatre-vingt-seize euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- Private Equity Selection n ° 2, compartiment 1: 1672 actions de catégorie «S3».
- Private Equity Selection n ° 2, compartiment 2: 1.144 actions de catégorie «S3».
- Private Equity Selection Individuals n ° 2: 117 actions de catégorie «S3».

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 33.810,92 EUR (trente trois mille huit cent dix virgule quatre-vingt-douze euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.238.800,- EUR (un million deux cent trente huit mille huit cents euros), à un montant de 1.205.910,- EUR (un million deux cent cinq mille neuf cent dix euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 3.289 (trois mille deux cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie «VEST», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «VEST» au prix de 10,28 EUR (dix virgule vingt-huit euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- Private Equity Selection n ° 2 compartiment 1: 469 actions de catégorie «VEST».
- Private Equity Selection n ° 2 compartiment 2: 321 actions de catégorie «VEST».
- Private Equity Selection Individuals n ° 2: 33 actions de catégorie «VEST»
- Prédica 2005: 2466 actions de catégorie «VEST»

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale autorise la souscription de nouvelles actions de Private Equity Selection International (PESI) I S.A. par FCPR PREDICA 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale autorise la souscription de nouvelles actions de Private Equity Selection International (PESI) I S.A. par Private Equity Selection 3 compartiment 1.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale autorise la souscription de nouvelles actions de Private Equity Selection International (PESI) I S.A. par Private Equity Selection 3 compartiment 2.

Septième résolution

L'Assemblée Générale accepte la proposition du Conseil d'Administration du 12 mars 2008 et autorise le Conseil d'administration à émettre des Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société.

La société souscrit un engagement de souscription de 20 000 000,00 EUR (vingt millions d'euros) dans le fonds Nordic Capital VII Alpha LP.

Cet investissement donnera lieu à l'émission d'actions de catégorie <N7C> souscrites par Predica 2008, Private Equity Selection 3 compartiment 1 et Private Equity Selection 3 compartiment 2.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Predica 2008, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 2 000 000,00 EUR soit 200 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C,

- un montant nominal maximum de 17 000 000,00 EUR soit 1 700 000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 1, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 250 000,00 EUR soit 25 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C, un montant nominal maximum de 2 125 000,00 EUR soit 212 500 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C. Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 2, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 250 000,00 EUR soit 25 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C, un montant nominal maximum de 2 125 000,00 EUR soit 212 500 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions N7C.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale accepte la proposition du Conseil d'Administration du 12 mars 2008 et autorise le Conseil d'administration à émettre des Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société.

La société souscrit un engagement de souscription de 47 500 000,00 SEK (quarante sept millions cinq cent mille couronnes danoises) dans le fonds Segulah IV LP.

Cet investissement donnera lieu à l'émission d'actions de catégorie <4S> souscrites Private Equity Selection 3 compartiment 1 et Private Equity Selection 3 compartiment 2.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 1, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 300 000,00 EUR soit 30 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S, un montant nominal maximum de 2 550 000,00 EUR soit 255 000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S. Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Private Equity Selection 3 compartiment 2, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 300 000,00 EUR soit 30 000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S, un montant nominal maximum de 2 550 000,00 EUR soit 255 000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions 4S.

Neuvième résolution

Suite aux variations de capital susmentionnés, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 1 205 910,- EUR (un million deux cent cinq mille neuf cent dix Euros), représenté par 120 591 (cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions réparties comme suit:

- 1 550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3 943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
 - 837 (huit cent trente-sept) actions de catégorie «PAI»;
 - 7 266 (sept mille deux cent soixante-six) actions de catégorie «CIP»;
 - 7 011 (sept mille onze) actions de catégorie «ACC»;
 - 5 784 (cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions de catégorie «S3»;
 - 49 179 (quarante-neuf mille cent soixante-dix-neuf) actions de catégorie «VEST»;
 - 17 632 (dix-sept mille six cent trente deux) actions de catégorie «PER»;
 - 27 389 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie «IC6»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FARESE, C. VAUDÉMONT, I. ALVAREZ FERNANDEZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12037. — Reçu € 12.- douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008050728/206/271.

(080055909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

N. Miny-Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, 4-6, rue de Limana.

R.C.S. Luxembourg B 46.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. MINY-BIVER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008050820/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01365. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

La Fumée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FUMEE SARL

Signature

Référence de publication: 2008050818/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 16.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAYA SA

Signature

Référence de publication: 2008050819/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01364. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Filia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.540.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Filia S.à r.L

Mutua (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008050825/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03637. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Global Estate Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 137.720.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Oxana RAETCAIA, sans profession, née le 27 avril 1979 à Chitcani, République de Moldavie, demeurant au 24/3E, place Didier, B-6700 Arlon, Belgique;

2.- Monsieur Kevin VAN DER LINDEN, étudiant, né le 8 novembre 1989 à Luxembourg, demeurant au 24/3E, place Didier, B-6700 Arlon, Belgique,

tous deux ici représentés par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 27 mars 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de "Global Estate Invest S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'acquisition, la vente et la location de tous immeubles ainsi que la gestion de son propre patrimoine immobilier, ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier, courrier électronique, télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Loi applicable

Art. 19. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

	Actions
1.- Madame Oxana RAETCAIA, préqualifiée, cinquante actions	50
2.- Monsieur Kevin VAN DER LINDEN, préqualifié, cinquante actions	<u>50</u>
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Oxana RAETCAIA, préqualifiée;

b) Monsieur Kevin VAN DER LINDEN, préqualifié;

c) Monsieur Alphons VAN DER LINDEN, employé privé, né le 30 avril 1965 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant au 24/3E, place Didier, B-6700 Arlon, Belgique.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme NAXIS, R.C.S. Luxembourg B 125515, avec siège social au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

5.- Le siège social est fixé au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PROSPERT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2008, Relation GRE/2008/1601. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,5% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050755/231/227.

(080055669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Draka Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.303.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Draka Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050827/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03610. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.832.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Bunge Europe S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Fondé de Pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008050829/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02338. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

LEA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.713.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Atttert.

A comparu:

La société à responsabilité limitée PROPZ Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 août 2007, numéro 1.805, page 86.620,

modifié suivant acte sous seing privé datant du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 4 décembre 2007, numéro 2.803, page 134.506,

modifié suivant acte sous seing privé datant du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 5 décembre 2007, numéro 2.808, page 134.741,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.896,

ici représentée par

Monsieur Tom SCHILTZ, administrateur de sociétés, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, et par

Monsieur Sharon ZINMAN, avocat, né le 31 octobre 1971 à Haïfa (Israël), demeurant professionnellement à W1J 6BR LONDON, Berkeley Square House, 9th floor, Berkeley Square,

lui-même ici représenté par Monsieur Tom SCHILTZ, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisé avec le présent acte,

ces derniers - représentés comme exposé ci-avant - agissant en leur qualité de gérants de la dite société,

nommés à ces fonctions suivant assemblée générale du 3 juillet 2007, consécutive à la constitution de la dite société, prédécrite, respectivement suivant décision du 30 octobre 2007, prédécrite.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «LEA», Sàrl.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt et un mille francs suisses (21.000,- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-deux francs suisses (42,- CHF) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la seule signature de l'un de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la société à responsabilité limitée PROPZ Sàrl, précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les cinq cents (500) parts et déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt et un mille francs suisses (21000,- CHF) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Le capital social de vingt-et-un mille francs suisses (21.000,- CHF) est évalué à treize mille cent quatre-vingt-dix euros (13.190,- EUR).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom SCHILTZ, administrateur de sociétés, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, né à Deurne (Belgique), le 22 septembre 1963.

Monsieur Sharon ZINMAN, avocat, né le 31 octobre 1971 à Haïfa (Israël), demeurant professionnellement à W1J 6BR LONDON, Berkeley Square House, 9th floor, Berkeley Square.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule et unique signature de l'un des deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the 10th of April.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange/Attert.

There appeared:

PROPZ Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered offices in L- 1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

incorporated on July, 3rd, 2007 pursuant to a deed of the Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxemburg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on August 25th, 2007, numéro 1.805, page 86.620,

which articles of association have been amended by a private deed, signed October 29th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on December, 4th 2007, numéro 2.803, page 134.506,

which articles of association have been amended by a private deed, signed October 30th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on December, 5th 2007, numéro 2.808, page 134.741,

here represented by

Mister Tom SCHILTZ, administrateur de sociétés, residing in L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, and

Mister Sharon ZINMAN, born 31st of October 1971, in Haifa (Israël), professionally residing in W1J 6BR LONDON, Berkeley Square House, 9th floor, Berkeley Square,

here represented by Mr Tom SCHILTZ, by virtue of proxy.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

acting as managers of the company,

appointed as managers by the general assembly following the incorporation of the company, on the 3rd of July, 2007 as well as by a decision taken on the 30th of October 2007,

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LEA", Sàrl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-one thousand Swiss francs (21,000.- CHF), represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-two Swiss francs (42.- CHF) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the sole signature of each manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, PROPZ Sàrl, prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe to the five hundred (500) shares and declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-one thousand swiss francs (21,000.- CHF) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2008.

Estimate

The corporate capital of twenty-one thousand swiss francs (21,000.- CHF), is evaluated at thirteen thousand one hundred and ninety euros (13,190.- EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by two managers.

2. Are appointed as managers:

Mr Tom SCHILTZ, company's director, residing in L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, born on the 22nd of September 1963 in Deurne (Belgium)

Mr. Sharon ZINMAN, lawyer, born 31st October, 1971 in Haifa (Israël), professionally residing in W1J 6BR LONDON, Berkeley Square House, 9th floor, Berkley Square.

The Company will be bound by the sole signature of one of the two managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-245o LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, it has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: Schiltz, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 avril 2008. Relation: RED/2008/432. — Reçu soixante-cinq euros et quatre-vingt-quinze cents (65,95.- €) à 0,5% = 65,95 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 10 avril 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008050742/7851/269.

(080055526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pole Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050835/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04030. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Alphonse Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 106.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alphonse Feidt Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2008050822/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Angels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 50, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 137.715.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

FARVEST S. à r.l., avec siège social au 50, rue de Dippach, L -8055 Bertrange, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 76.419,

ici représentée par Madame Virginie HUVELLE, General Manager, demeurant au 50, rue de Dippach, L - 8055 Bertrange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ANGELS S. à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de communication et d'événementiels.

La société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT PARTS (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération du capital social

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par FARVEST S.à r.l., précitée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Madame Virginie HUVELLE, précitée, General Manager, demeurant au 50, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, née le 12 octobre 1976 à Nancy (France) est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.
3. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: 50, rue de Dippach, L-8055 BERTRANGE.

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par ladite partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Huvelle, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 avril 2008, LAC/ 2008/ 14290. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008050746/202/105.

(080055574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Balo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.393.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050824/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05103. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.848.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050834/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04035. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008050806/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04667. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051077/239/13.

(080055673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société «Smithers S.à r.l.», associé unique de GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., intervenue le 1^{er} août 2007, que sa dénomination sociale a changé en JPMorgan GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l..

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008051026/239/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Odd Investment Real Estate S.A., Société Anonyme,**(anc. Odd Investments S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mars 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008051075/202/13.

(080055690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECP INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.000, constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques DELVAUX en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1603 du 31 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 12 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois de juin au dernier mardi du mois de février et pour la première fois en 2009.

3. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. al. 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de février à 15.00 heures".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué"

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois de juin au dernier mardi du mois de février et pour la première fois en 2009,

et décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. al. 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de février à 15.00 heures".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, A. UHL, V. BARAVINI, Ch. DOERNER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 mars 2008. LAC/2008/10702. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008050964/208/59.

(080055608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

LC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 136.509.

Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société s'est réuni et a décidé à l'unanimité des voix de tous ses membres c'est-à-dire Monsieur Daniel LUJA, Madame Odile GÉRARD, et Monsieur Antonio CHIERCHIA, ce qui suit:

Monsieur Daniel LUJA est nommé administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration de la société avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008051025/222/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Cidron Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.595.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008051076/5770/12.

(080055451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

AAGE V. Jensen Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.138.

Mention rectificative

Rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 17 août 2007, référence LSO CH/05321, déposé le 21/08/2007 L070111219.05

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

AAGE V. Jensen Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008050793/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02933. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.
